



Réunion d'information syndicale

BILLOM

Mairie Salle Bataille
Mardi 22 novembre
de 17h.00 à 19h.00

Points d'actualité qui seront abordés en fonction des questions des participants et de l'horaire :

- APC
- 108h.00
- Convention cadre école rurale
- Livret scolaire numérique
- Questions diverses



La participation aux RIS est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Les enseignants du 1^{er} degré ont le droit de participer aux réunions d'information syndicale intervenant pendant les heures de service à raison de 3 demi-journées par année scolaire dont :

- une réunion sur le « temps élèves »
- deux autres réunions imputées sur les 108h.00

Cette RIS se déroulant hors temps de classe pourra être déduite des 108h.00. Une attestation de présence sera remise à chaque participant afin de la faire valoir auprès de l'administration.

**Réunion ouverte aux syndiqués et non syndiqués,
titulaires , stagiaires et contractuels**

Animations pédagogiques
APC
Avancement
Carte scolaire
Conseillers pédagogiques
Contractuels
Déroulement de carrière
Direction d'école
Effectifs
Enseignants spécialisés
Entrée dans le métier
Evaluations
Formation
Frais de déplacement
Ineat-Exeat
Inspection
Liaison école-collège cycle 3
Livret scolaire numérique
M@gistère
Maîtres formateurs
Maternelle
Mouvement
Nouveaux programmes
PPCR
Promotions
Rapports avec
l'administration
RASED
Relations avec la municipalité
Remplacements
Rythmes scolaires
Retraite
Santé au travail
Sécurité
Service minimum
Stagiaires
Temps partiels
Traitements
Vigipirate
108h.00
Etc...

Partir des besoins et des préoccupations

pour construire les revendications et les actions

